

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS****DEL-2021- 5**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 5 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 05 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Convention financière -
Syndicat Départemental
d'Energie et des Déchets 52 -
Pose de prises d'illuminations de
Noël à Genrupt, Commune
associée à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Claude PETIOT à Patrick BREYER, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/02/2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 janvier 2021

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, présente à l'assemblée une convention financière entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED 52) concernant la pose de prises d'illuminations de Noël à Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains.

Les travaux d'éclairage public comprennent :

- La recherche des conventions amiables pour la pose des câbles et appareils d'éclairage public en domaine privé ;
- La pose des câbles ;
- La pose du matériel d'éclairage ;
- Les études préalables, le piquetage, le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

Le montant estimatif des travaux est de 798.35 € hors taxes et la participation de la Commune est égale à 50% du montant hors taxes des travaux.



Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention financière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Décide d'approuver la convention financière susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 9 février 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT